

Réunion du bureau de la commission locale de l'eau

- 11 décembre 2024 -

Ordre du jour

- *Préparation de l'avis sur la feuille de route du PTGE du SAGE Mayenne*
 - ▶ *+ Actions sans regrets V2*

- *Échéances à venir pour la CLE du SAGE Mayenne*
 - ▶ *Focus sur les Enjeux du SDAGE Loire Bretagne 2028-2033*

- *Bilan de l'année 2024 / Perspectives 2025*

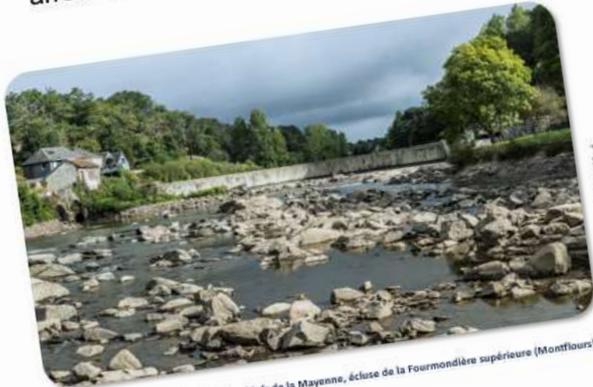
- *Dossier pour avis*

Feuille de route du PTGE du SAGE Mayenne

SAGE MAYENNE EAU CAP 2070

Feuille de route pour l'élaboration d'un
Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
(PTGE) sur le territoire du SAGE Mayenne

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE,
arrêté en 2014, et de sa prochaine révision.



Chômage en septembre 2018 des biefs de la Mayenne, écluse de la Fourmondière supérieure (Montfours)

Document de travail
Version du 6 septembre 2024

La feuille de route permet de formuler :

- les objectifs et principes de la démarches
- les modalités de la gouvernance
- le calendrier

Validation par le préfet de la Mayenne.

Modifications depuis la dernière présentation en CLE (sept. 2024) :

- Intégration du Plan Eau ;
- Plan de financement ;
- Précision sur le rôle de l'assemblée consultative du PTGE ;
- Clarification des schémas (gouvernance, définition des volumes prélevables etc.) ;
- Ajout de cartes (EDL des lieux du SDAGE, carte des captages prioritaires etc.) ;
- Ajout d'annexes : liste des attendus de l'étude HMUC + liste des membres actuels de l'Assemblée consultative ;
- Engagement des partenaires (Etat, Région) ;
- Mise à jour du calendrier.

Modifications depuis la dernière version envoyée pour le bureau :

- Engagement des partenaires (Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire).

Organisation

Groupe commanditaire et financeur :
Structure porteuse du SAGE (=CD53)
+ Etat + Région PDL

Commission Locale de l'Eau
du SAGE Mayenne

Bureau de la CLE

Assemblée consultative du PTGE
(CLE élargie)

Groupes thématiques
ou techniques

Indus

Agri

Débits minimums
écologiques

Aménagements
urbains

Plans
d'eau

Etc.

Rôles attendus

Groupe commanditaire et financeur

- Conçoit l'organisation du processus et formalise les décisions sur son déroulement.
- Inclut également les financeurs (AELB, Région Pays-de-la-Loire).

CLE (COPIL) = Cœur de la gouvernance du PTGE, pouvoir de décision

- Valide les étapes d'avancement de la démarche
- Valide définitivement les résultats et conclusions des études

Bureau de CLE

- Prépare les propositions et les débats à engager en CLE/assemblée consultative

Groupe de consultation (CLE élargie), aide à la décision pour la CLE

- Donne un avis sur les phases intermédiaires et les résultats en amont des présentations en CLE

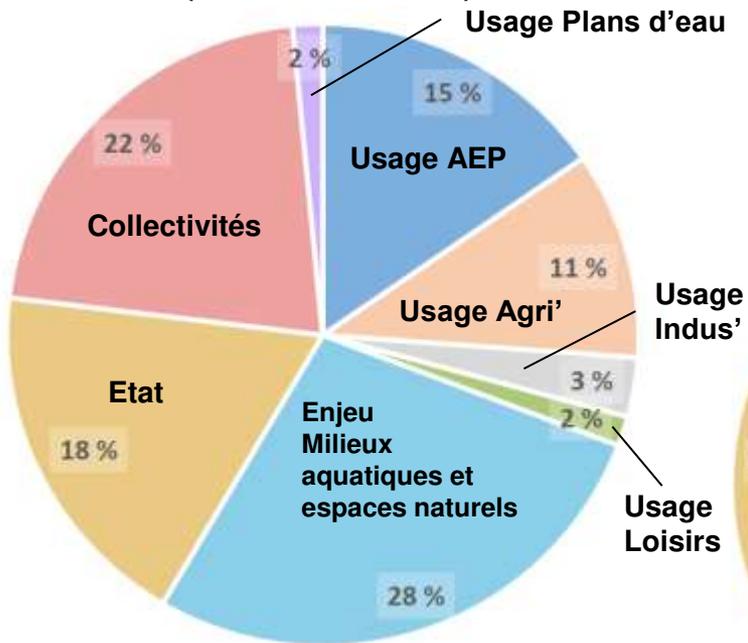
Groupes thématiques ou techniques

Suivi de manière spécifique de certaines thématiques et travail concret sur le contenu des études (étapes, méthodes, résultats...).

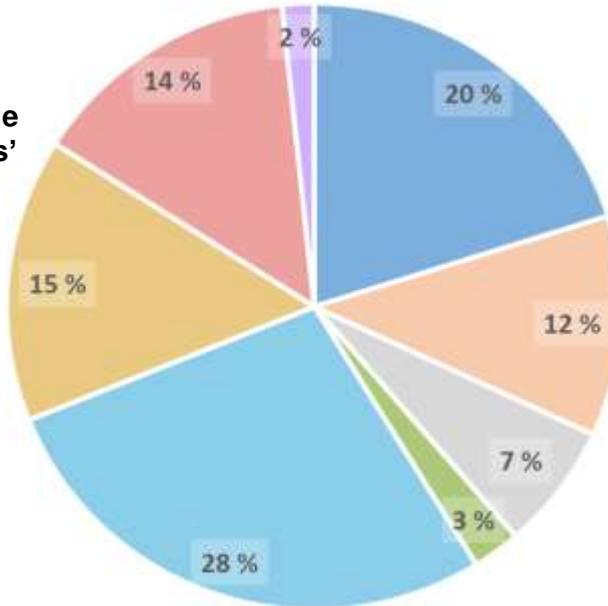
- groupes sur une thématique précise associant élus et techniciens spécialistes du domaine
 - groupes techniques plus transversaux avec techniciens
- => Retour du travail des groupes à l'assemblée consultative/bureau/CLE

Principe de composition de l'Assemblée PTGE proche de celle de la CLE en termes de représentation, validée lors de la CLE du 12 juin 2024

Composition de la CLE
(65 membres)



Composition de l'Assemblée PTGE
(environ 120 personnes)



- Usage "Eau potable"
- Usage "Agriculture/foresterie"
- Usage "Industries"
- Loisirs
- Enjeu "Milieux aquatiques et espaces naturels"
- Services de l'Etat
- Régions/départements/collectivités locales
- Plans d'eau

« Le comité doit refléter l'ensemble des **usages** et **enjeux** de préservation et de restauration des milieux naturels et permettre l'expression équilibrée de l'ensemble des parties prenantes concernant le territoire visé »

Actions envisagées par ordre de priorité

1. Privilégier les **solutions fondées sur la nature** ;
2. Poursuivre et renforcer le programme d'**actions « sans regret »** du SAGE ;
3. Contenir un volet de recherche de **sobriété** et d'optimisation des différents usages de l'eau au travers de changement de pratiques et de process : Objectif du **Plan Eau** et de la trajectoire de sobriété votée par le Comité de Bassin Loire-Bretagne, visant à réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030 ; partage et répartition des volumes prélevables ;
4. Sécuriser **l'alimentation en eau potable** du territoire et limiter la dépendance à la rivière Mayenne
5. Sur le volet agricole : intégrer une logique, de transition **agroécologique**. Il s'agit également d'assurer la vocation agricole du territoire ;
6. Viser un retour à l'équilibre des bassins en déficit quantitatif par la sobriété (point 3) et la **substitution** des prélèvements estivaux les plus impactant ;
7. En cas de projet de **stockage** ou transfert d'eau : le projet doit être combiné à d'autres actions d'économies d'eau et de changements de pratiques contribuant à l'équilibre quantitatif et aussi à la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

		2024												2025												2026											
		05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12				
Phase 1 Emergence du PTGE	Mise en place de la gouvernance	Régie																																			
	Rédaction de la feuille de route	Régie																																			
	Validation par l'Etat de la feuille de route												Validation																								
Phase 2 Etat des lieux et diagnostic	Finalisation de la mensualisation des usages et consolidation des débits écologiques	Régie																																			
	Modélisation hydrologique actuelle, désinfluencée et future												Régie																								
	Actualisation synthétique de l'état des lieux du SAGE												Régie																								
	Croisement des volets HMUC. Détermination de DOE et VP												Partie externalisée ou mixte																								
	Validation de l'étude HMUC par la CLE																							Validation													
	Validation par l'Etat de la phase de diagnostic																							Validation													
Phase 3 Co-construction du programme d'actions	Actions sans regret (à intégrer et renforcer dans le programme)	Régie												Régie												...											
	Etudes des différents scénarii de gestion quantitative												Partie externalisée ou mixte												...												
	Elaboration du programme (répartition des VP par usage et sous-période, seuils de gestion de crise, volet de recherche de sobriété, etc.)												Partie externalisée ou mixte												...												
	L'Etat arrête les volumes prélevables par usage et sous-période																							Validation													
	Validation par l'Etat de la phase du programme d'actions, puis du PTGE																							Validation													

- Réalisé en régie
- Partie externalisée ou mixte
- Etape de validation

Prochaines étapes

- poursuite des actions sans regret
- finalisation de la mensualisation des prélèvements et rejets
- calcul de l'hydrologie désinfluencée mensuelle
- formation à la modélisation hydrologique
- modélisation hydrologique au pas de temps journalier

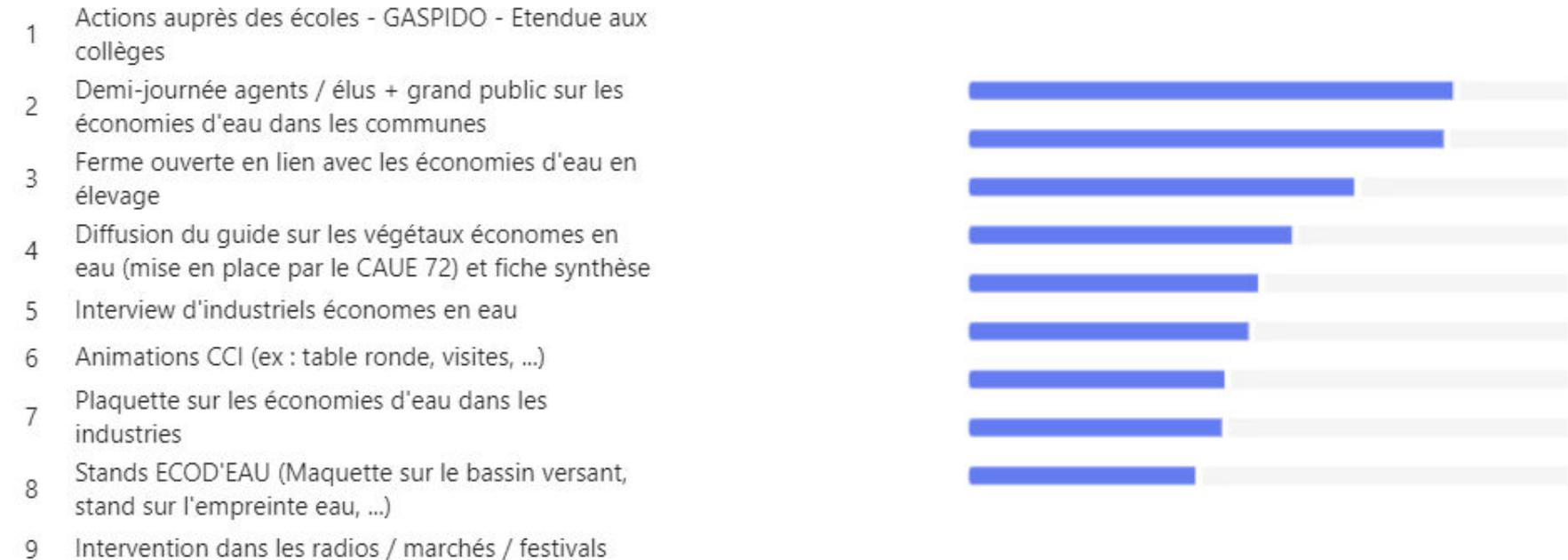
Réunions à venir

- groupe technique débits écologiques (prise en compte de l'hydrologie désinfluencée)
- point d'avancement à l'assemblée PTGE

28 réponses au sondage – à relancer

Prioriser dans l'ordre suivant 1 : Prioritaire à 9 non prioritaire les actions suivantes

[En savoir plus](#)



Enjeux du SDAGE Loire Bretagne 2028-2033

Méthode d'identification des enjeux

Le cycle de la DCE

Tous les 6 ans :

- faire un **diagnostic** : l'état des lieux,
- identifier les **enjeux** du bassin : les questions importantes,
- construire une **stratégie** et un **plan d'actions** : le Sdage et le programme de mesures.

➤ 4^{ème} cycle : 2028 / 2033



7 enjeux sur l'eau

1. atténuation et adaptation au dérèglement climatique
2. connaissance et communication
3. solidarités entre les acteurs
4. préservation et la restauration des fonctionnalités
5. sobriété des usages
6. une eau de qualité
7. estuaires et mer

4 enjeux sur les inondations

Quels enjeux à discuter au prochain bureau et à la CLE pour avis officiel ? Points à renforcer, manquant, précisions...

Enjeu 1 : La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

- Stratégie pour faire face au défi climatique

Enjeu 2 : La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures

- Renforcer la connaissance sur l'eau et les milieux ;*
- Partage et accès à cette connaissance ;*
- Communiquer et favoriser la sensibilisation ;*
- Evaluer l'efficacité des politiques de l'eau*

Enjeu 3 : Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

- Agir au niveau du bassin versant ;
- S'appuyer sur le SAGE dans les autres politiques sectorielles ;
- Mettre en place des schémas de gouvernance (*sur les territoires sans SAGE) ;
- Renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques.

Enjeu 4 : La préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides, et du cycle naturel de l'eau

- Capacités de résiliences des bassins versants ;
- Fonctionnalités des écosystèmes ;
- zones humides ;
- Biodiversité aquatique ;
- Fonctionnalités des sols.

Enjeu 5 : La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

- *La sobriété comme préalable ;*
- *Gestion équilibrée et durable de la ressource entre les besoins des milieux et les usages en période de basses eaux ;*
- *Placer le fonctionnement du régime hydrologique au cœur des réflexions à propos des possibles stockages hors période de basses eaux ;*
- *Assurer l'alimentation en eau potable des usages prioritaires ;*
- *Adapter la gestion de crise aux évolutions du dérèglement climatique.*

Enjeu 6 : Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

- Réduire les émissions de pollutions ponctuelles ;
- Préserver une eau de bonne qualité ;
- Préserver les milieux aquatiques et la biodiversité, et leurs capacités auto-épuratrices, pour lutter contre les pollutions diffuses

Enjeu 7 : La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

- Renforcer les réseaux d'acteurs à l'interface terre-mer
- Préserver et reconquérir la biodiversité
- Poursuivre la réduction de l'eutrophisation
- Promouvoir des actions plus ambitieuses pour supprimer les rejets et améliorer la qualité de l'eau
- Aménager le littoral en prenant en compte le dérèglement climatique



4 enjeux inondations :

- 1- Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondations ?
- 2- Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les Plan de Préventions des Risques Inondations (PPRI)
- 3- Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du CC, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques inondations ?
- 4- Comment informer sur les risques d'inondations ?

Bilan 2024

Actions réalisées en 2024

Semestre 1

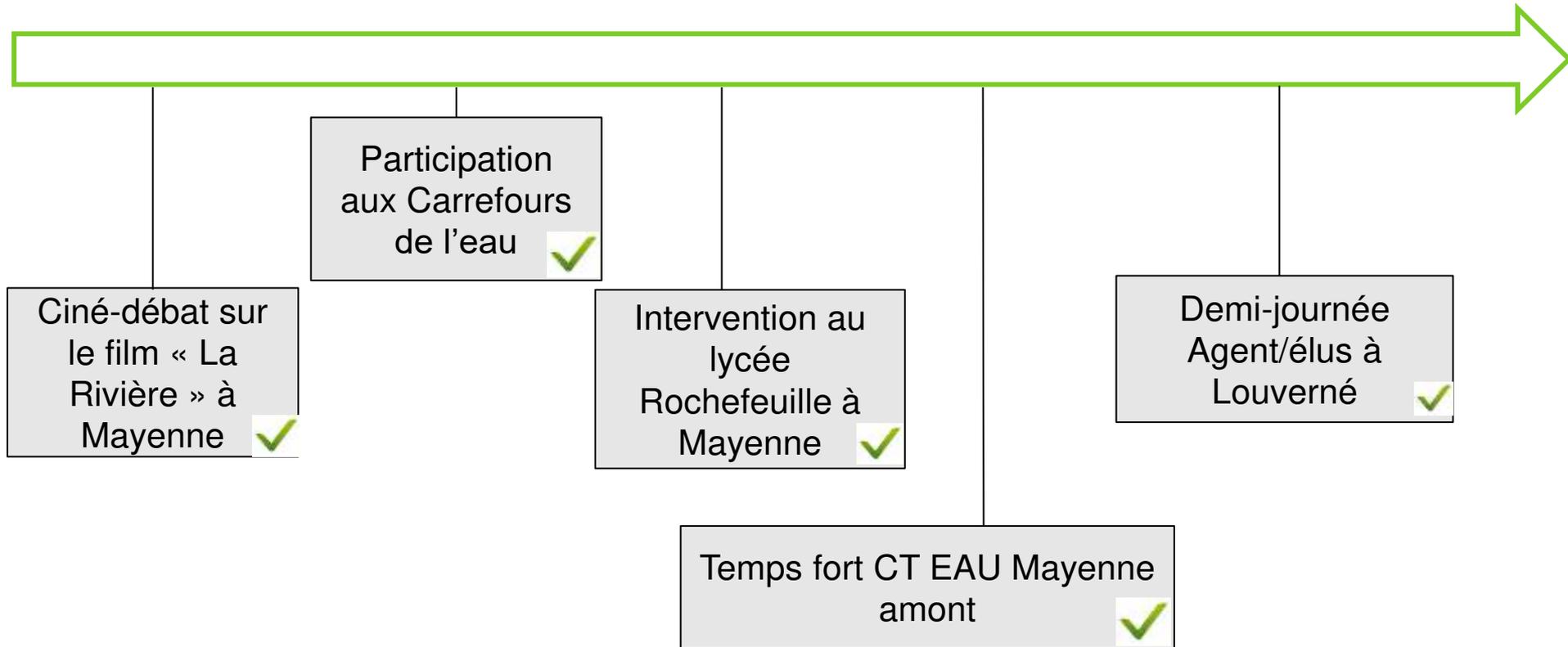
11 janvier

25 janvier

23 février

23 mars

28 mai
08 juillet



Actions réalisées en 2024

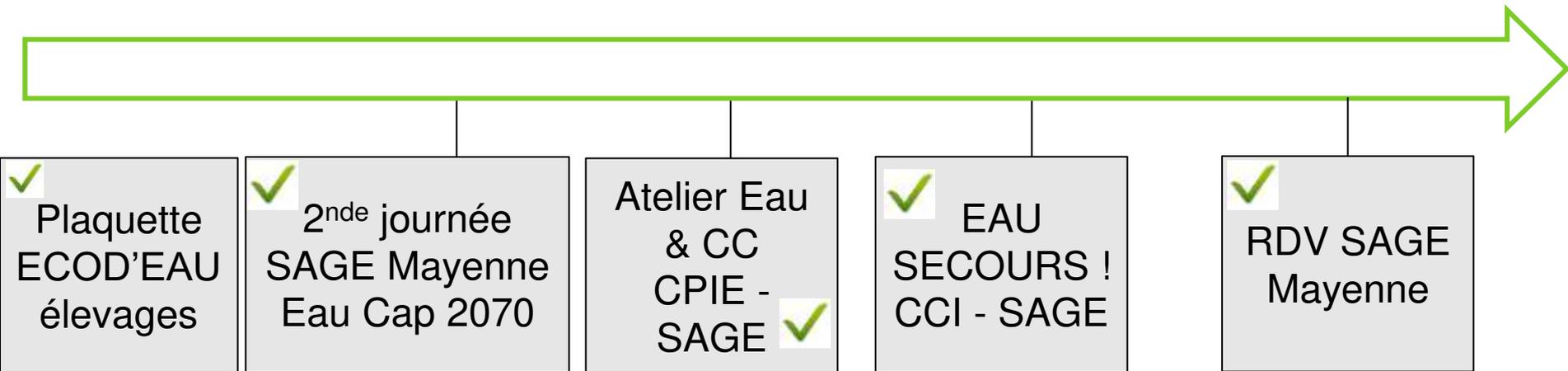
Semestre 2

19 septembre

03 octobre

03 octobre

03 octobre



COPIL annuel des CT EAU :

- Mayenne amont (23 mai 2024)
- Mayenne médiane (21 mars 2024)
- Mayenne aval (21 février 2024)

Temps fort CT EAU Mayenne amont (23 mai 2024)

Aide préparation des signatures électroniques

■ Réunions de la CLE :

- **21 mars 2024** (*rapport d'activités de la CLE + Point sur la démarche SAGE Mayenne Eau Cap 2070 / Présentation du syndicat de bassin du JAVO étude inondation / Présentation du syndicat de bassin du JAVO étude continuité écologique / Présentation GASPIDO*)
- **12 juin 2024** (*point d'étape démarche SAGE Mayenne Eau Cap 2070 / Présentation du mois du climat / présentation des actions PSE Haies par la CCBM / Présentation de l'études carrières du CD53*)
- **11 septembre 2024** (*point d'étape sur la démarche SAGE Mayenne Eau Cap 2070 / actions du SAGE dans le cadre du mois du climat / calendrier des écourues / gestion de la Jussie sur l'axe Mayenne / suivi des étiages en Mayenne / Observatoire du SAGE Mayenne / RDV du SAGE Mayenne / Dossier pour avis ZAC de BONCHAMP*)

■ Réunions du bureau de la CLE :

- **24 mai 2024** (*Dossier pour avis SHEMA / charte de gestion des ouvrages sur l'Ernée / DIG BV du GASTARD / Carrières des Housseaux*)
- **11 décembre 2024**

Actions prévues en 2025

- 3 CLE en fonction des besoins
- Nouvelle journée SAGE Mayenne Eau Cap 2070
- 10^{ème} RDV du SAGE Mayenne = **quelle thématique ?**
- COPIL annuel CT Eau Mayenne amont, Mayenne médiane et Mayenne aval (actions 2024-2025)
- Modalités et rôle du SAGE dans évaluations de fin de CT EAU ?
- Poursuite des actions sans regrets
- Mise à jour du site internet et de l'observatoire du SAGE Mayenne

Dossier pour avis

Carrière de la Saulaie à HAMBERS

Le projet



Carrière de la Soulaie
Commune de Hambers (53)

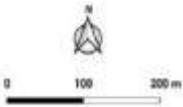
Dossier de demande d'autorisation d'exploiter



Historique de la carrière

Légende:

-  Emprise autorisée de la carrière par l'AP du 11/06/1994
- Emprise autorisée par l'AP du 11/03/2008**
-  Emprise autorisée en renouvellement. Cessation d'activité en 2017.
-  Emprise autorisée en extension
- Demande d'autorisation environnementale**
-  Emprise sollicitée en autorisation



Réalisation : LAB ORATOIRE CBTP
Date : 29/03/2023
Source : BD Ortho de la Mayenne (2014)



Pétitionnaire :
PIGEON Carrières

Surface :
22,3 ha

Exploitation :
Exploitation à ciel ouvert et à sec, arène granitique.

900 000 T de matériaux à extraire sur 30 ans



Légende

- Zone d'étude
- Cours d'eau identifiés par la DDTM
- Zones humides**
 - Critère pédologique
 - Critère végétation

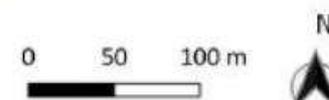


Figure 36 : Localisation des zones humides au sein de l'aire d'étude

Zones humides impactées :

2,9 ha le long du ruisseau, 437 m² impacté directement par la création de la voie d'accès.

Mesure d'évitement :

Le projet de carrière évite la plupart des zones humides identifiées.

Mesure de réduction :

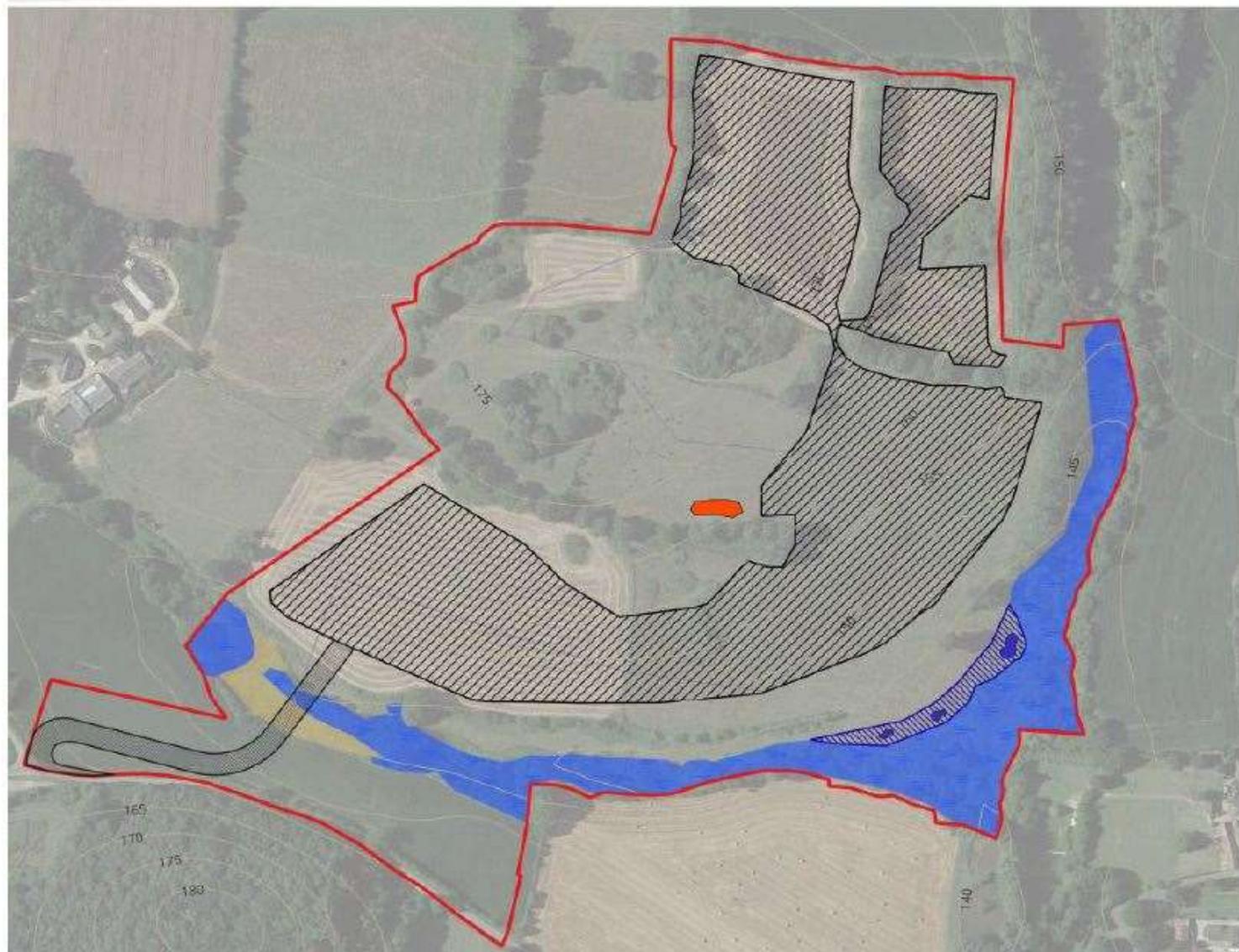
Mise en défends des zones humides lors des travaux de création de la piste d'accès

Mesure de compensation :

2 000 m² de zones humides créés

+ création de 3 mares en début d'exploitation, proche des ZH et du ruisseau

Proposition de mesures d'accompagnement favorables à la biodiversité



Légende

Aire d'étude:

- Périmètre d'étude
- ▨ Piste et périmètre d'extraction

Mesures d'accompagnement en faveur de la biodiversité:

- ▨ Création de zones humides (léger décapage)
- Création de mares
- Création d'hibernaculus (tas de pierres et de branches issues de l'exaltation de la carrière et de l'entretien de la végétation)



0 50 100 m



Carrière de la Saulaie
Commune de Hambers (53)

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter



Zonage graphique du PLUI des Coëvrons

Légende :

Demande d'autorisation environnementale

- Emprise sollicitée en autorisation
- Périmètre exploitable

Commune de Hambers

- Parcelle
- Bâtiment

PLUI des Coëvrons

Zonage réglementaire

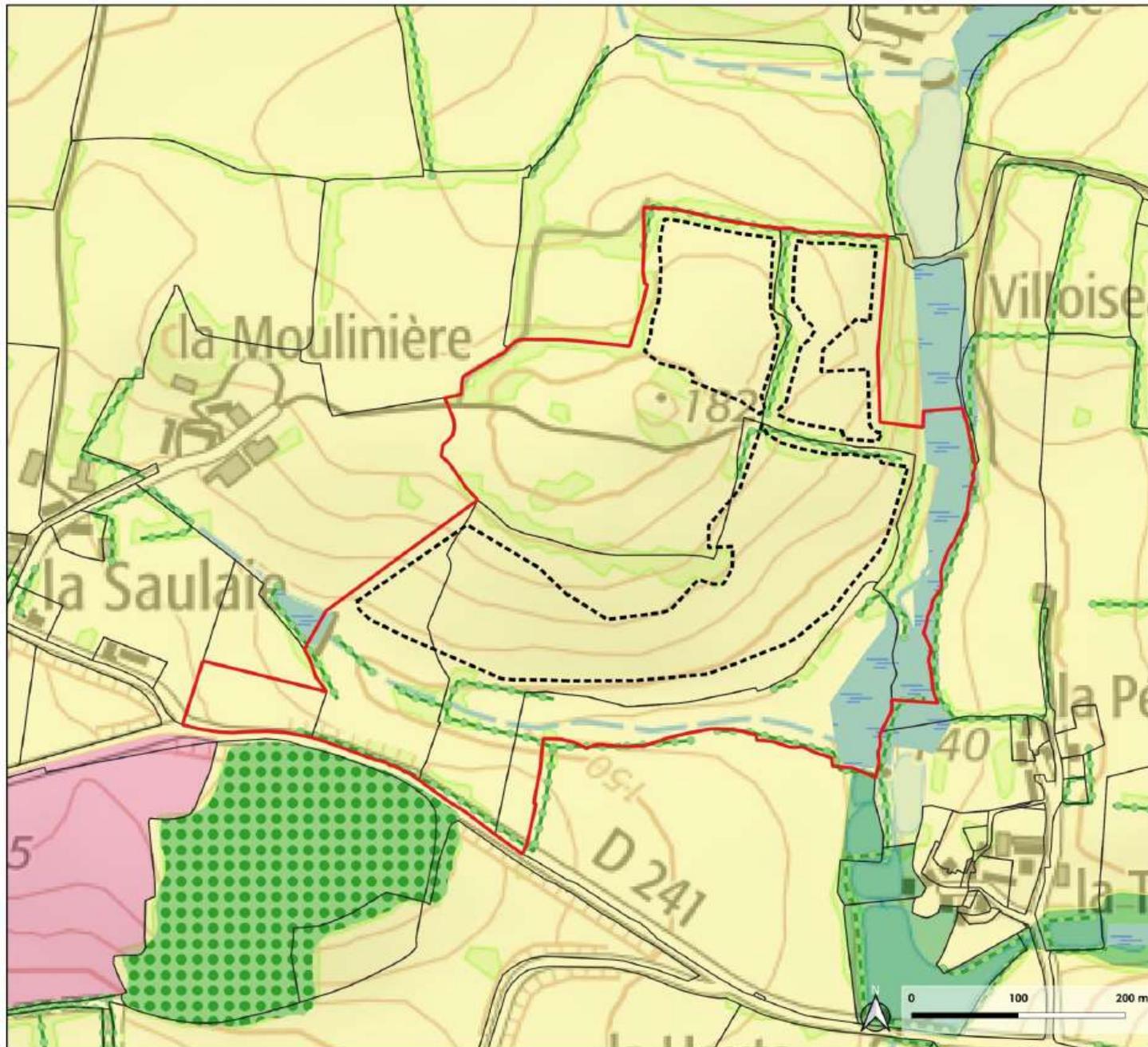
- Zone N protégeant les activités naturelles
- Zone AA dédiée aux activités agricoles
- Zone NC intégrant les carrières

Prescription surfacique

- Boisements à protéger
- Zones humides

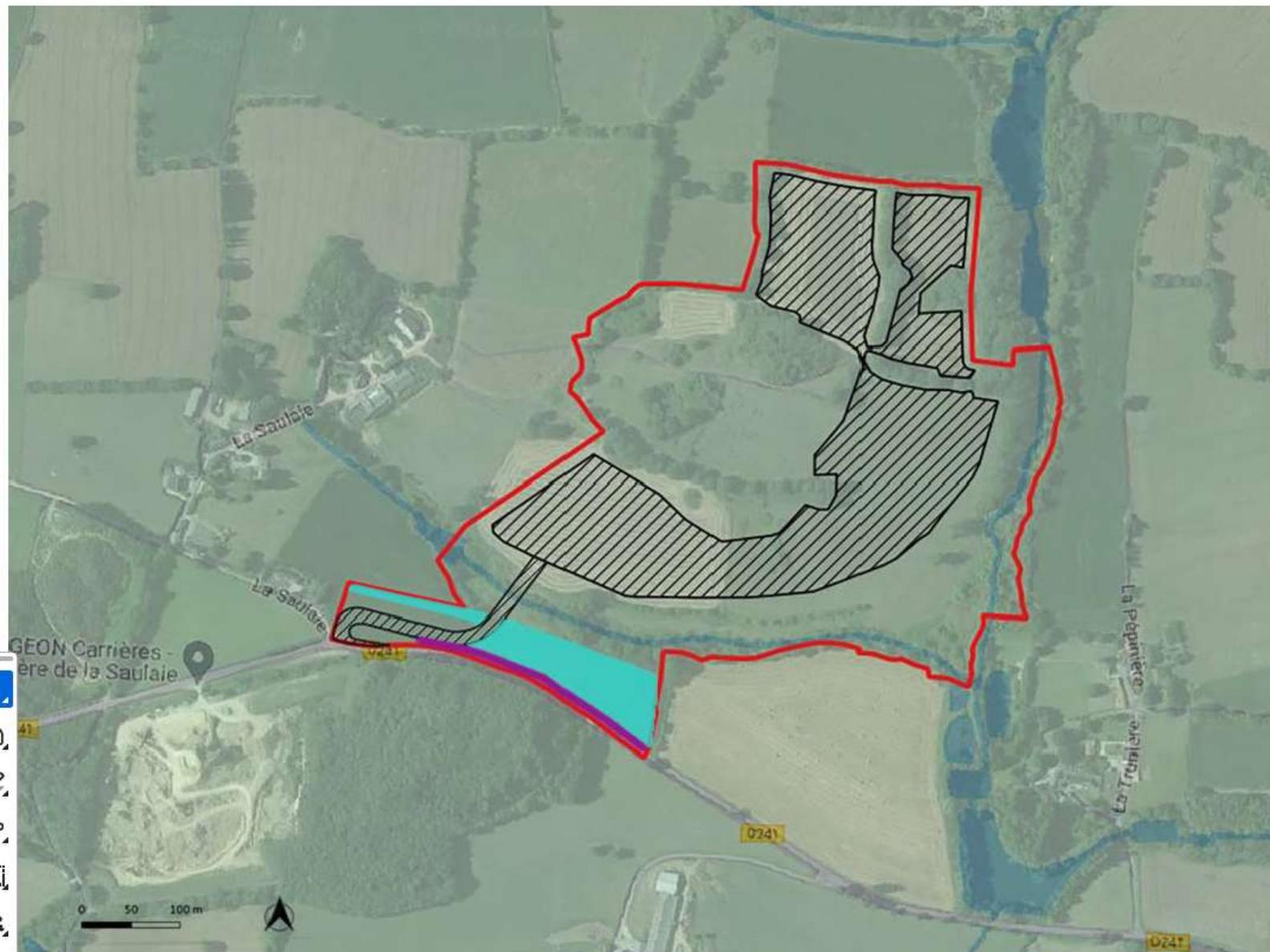
Prescription linéaire

- Haies et alignement d'arbres à protéger (art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)



Réalisation : LABORATOIRE CBTP
Date : 29/03/2023
Source : BD Ortho de la Mayenne
(2019)





Légende

- Boisement forestier
- Plantation de densification

950 m²
300 ml

Figure 100 : Localisation des plantations complémentaires

Proposition avis du SAGE Mayenne :

Mesure d'évitement + réduction sur les deux enjeux
Compensation sur place pour les ZH
Création d'un bosquet et regarnissage de haies
Pas de rejet dans le milieu aquatique

Proposition d'un avis Favorable

Prochain bureau de CLE

Mercredi 29 janvier 2025 à partir de 14h
Salle du Petit Amphithéâtre au centre Jean Monnet